

LE JAPON, NOUVEL ACTEUR DE LA SÉCURITÉ EN ASIE ET DANS LE MONDE

Marianne Péron-Doise

Depuis le début des années 90, un débat s'est engagé au Japon sur les questions stratégiques, et la réflexion sur les orientations du pays en matière de Défense est devenu un réel enjeu de politique intérieure. Un discours neuf s'est mis en place sur le rôle que l'archipel pourrait jouer en matière de sécurité régionale et internationale. Ce discours, auquel le grand allié américain s'est toujours montré favorable, éveille désormais un écho auprès des autres pays asiatiques, notamment l'ASEAN, qui y voit la possibilité de contrebalancer l'influence grandissante de la Chine dans l'ensemble de la région. Pour ces pays, les initiatives diplomatico-militaires du Japon face à la crise nord-coréenne ou dans la lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime sont autant de tests qui permettront d'évaluer la crédibilité du Japon en matière de sécurité. Sur le plan global, l'engagement résolu du gouvernement Koizumi aux côtés des Etats-Unis depuis 2001 s'est marqué par un déploiement inhabituel des forces d'Autodéfense sur le terrain, bien que dans un rôle non-combattant. Ces initiatives ont valeur de démonstration et, dépassant le cadre de l'alliance de sécurité nippo-américaine, s'adressent à l'ensemble de la communauté internationale pour souligner que le Japon est désormais prêt à assumer de nouvelles responsabilités dans le domaine stratégique.

Les paradoxes d'une puissance pacifiste

Le Japon du XXI^e siècle semble avoir effectué un lent retour à la puissance : il a reconquis la possibilité de se défendre en cas de menace. La reconstitution des forces armées japonaises dans les années 50 a été une conséquence directe de la guerre froide et de la volonté des Etats-Unis d'associer les vaincus de 1945, Allemagne en Europe et Japon en Asie, au *containment* anticommuniste¹. Concernant le Japon, les responsables politiques et militaires américains ne souhaitaient pas favoriser la reconstruction d'un pôle militaire indépendant, mais obtenir la plus grande participation possible au « partage du fardeau » en terme de soutien logistique et financier, et visait également des débouchés potentiels pour des achats d'équipements et de matériels de guerre américains. En échange, les Etats-Unis ont offert des garanties de sécurité qui se sont traduites par une sujétion diplomatico-militaire plus ou moins acceptée par

les cercles dirigeants japonais. Le Japon a oscillé entre la doctrine Yoshida², c'est-à-dire un strict alignement sur l'alliance et l'accent mis sur le développement économique, et la doctrine Nakasone³, préconisant la mise en place de capacités de défense, c'est-à-dire un retour à la « normalité » politique et militaire de l'archipel.

Les principes qui inspirent la politique de Défense du Japon sont contenus dans la Constitution de 1947⁴. Ils reposent sur le respect d'une posture strictement défensive, c'est-à-dire l'interdiction de se doter de capacités militaires « *au-delà du niveau nécessaire à la défense du pays* ». En dépit d'un standard technologique que leur octroie une Recherche et Développement de haut niveau, les Forces d'Autodéfense japonaises (FAD – *Jieitai*) ne possèdent pas de véritables vecteurs de projection de puissance : missiles, chasseurs-bombardiers, porte-avions... que le Japon serait parfaitement capable de construire. Les capacités de transports de troupes des FAD restent limitées malgré les progrès autorisés par la loi *PKO* de 1992 (cf. infra). Le Japon, puissance nucléaire civile, refuse de franchir le cap du nucléaire militaire, y compris dans la propulsion de ses sous-marins. Tel quel, le Japon affiche toutes les caractéristiques et les limitations de la puissance pacifiste qu'il affirme être.

Pourtant, malgré les contraintes institutionnelles, la puissance militaire du Japon, même construite dans une optique « défensive », est loin d'être négligeable. Elle s'appuie sur un budget, certes fixé à 1 % du PIB mais qui, au regard de la richesse du pays, oscille entre 40 et 45 milliards de dollars. La part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat, constante depuis la fin des années 1970, représente environ 6 %. Le niveau technologique des forces maritimes et aériennes japonaises, porté par une industrie d'armement ambitieuse, les place au premier rang des forces conventionnelles d'Asie. Face à la sujétion diplomatico-militaire envers les Etats-Unis, renforcée par la mise en place d'un pacifisme constitutionnel, les autorités politiques japonaises ont pratiqué une politique de contournement dont l'objectif était de rééquilibrer le rapport de force avec Washington créé par le Traité de sécurité signé en 1951. C'est ainsi que la reconstitution d'une armée, bien que qualifiée de Force d'Autodéfense, et de capacités militaires prirent le dessus par rapport aux principes pacifistes et antimilitaristes.

La ré-interprétation de l'article 9 de la Constitution permet de confirmer le droit de légitime défense mais aussi la notion de « défense collective » c'est-à-dire l'alliance militaire avec les Etats-Unis ainsi que la détention de certaines armes « offensives ». Selon cette logique, les trois principes non nucléaires⁵ solennellement mis en avant par le gouvernement japonais ne furent jamais un obstacle aux escales de bâtiments américains, notamment de sous-marins, qu'ils soient à propulsion nucléaires ou dotés d'armements atomiques. Ces trois principes n'empêchèrent pas le gouvernement nippon de compter sur la dissuasion nucléaire américaine pour défendre le Japon. De la même façon, le plafond de 1 % fixé aux dépenses militaires n'a pas empêché la croissance des dépenses dans le domaine de la Défense. Enfin,

l'interdiction de l'envoi de forces outre-mer fut contournée par l'adoption de la fameuse loi sur les opérations de maintien de la paix, *Peacekeeping Operations, PKO*, de 1992. Dernière étape, la posture défensive des FAD céda dans la pratique aux pressions américaines et à la volonté de Tokyo d'étendre le périmètre de responsabilité de ces forces de l'Asie orientale (Corée du Sud, Taiwan) jusqu'à l'Asie du Sud-Est, espace de transit maritime stratégique, notamment pour l'archipel dont l'indépendance énergétique est liée à ses importations et donc à la liberté de circulation sur les principales *Sea lines* régionales. En 1997, la visite du Président Clinton relance une l'alliance nippo-américaine fortement ébranlée par les manifestations populaires contre la présence des bases militaires américaines sur le sol de l'archipel, notamment à Okinawa.

Ce travail de révision de l'alliance, dans un contexte post-guerre froide où la question de la présence militaire américaine se pose, aboutira en 1999, à la signature de nouvelles directives de sécurité, les *Guidelines*, qui ouvriront la voie à un véritable partenariat stratégique nippo-américain. Les FAD voient leurs missions s'élargir en soutien d'une action militaire américaine (embargo, missions de surveillance, octroi de facilités portuaires et aéroportuaires supplémentaires), et peuvent être appelées à agir dans les « zones avoisinantes » de l'archipel. Ce changement de nature de la coopération de défense nippo-américaine ne manqua pas de provoquer de vives réactions de la Chine pour qui la fonction première de l'alliance nippo-américaine est de « contenir » le Japon, et non pas de lui donner les moyens de légitimer ses aspirations à jouer un plus grand rôle dans la sécurité régionale.

L'ambiguïté des relations stratégiques Chine - Japon - Etats-Unis

Marquées par le poids d'une histoire conflictuelle, les relations entre Pékin et Tokyo restent empreintes d'une profonde méfiance. La situation régionale après les attentats du 11 septembre et le repositionnement spectaculaire des Etats-Unis, dont le Japon constitue l'allié stratégique majeur, dans l'espace Asie-Pacifique, ont renforcé les préventions de part et d'autre⁶. Ces préventions tendent à s'exprimer de plus en plus fortement sur les plans stratégique et économique. Sur ce dernier point, l'imbrication croissante des deux économies ne va pas toutefois sans certains avantages pour l'une comme pour l'autre.⁷

A l'heure actuelle, la traditionnelle stratégie chinoise de rabaissement systématique du pouvoir japonais, au moyen d'une référence constante au passé, provoque l'impatience grandissante de Tokyo. Les autorités politiques japonaises souhaitent développer des stratégies « décomplexées » vis-à-vis de Pékin, en utilisant notamment le levier de l'aide publique au développement (APD). Aux yeux du Japon, la conditionnalité de l'aide va de pair avec la revendication, ouvertement affichée, d'un rôle politique, militaire et de sécurité. Des objectifs de sécurité communs aux deux pays, notamment la résolution de la crise nord-coréenne, devraient favoriser le

maintien de rapports peu conflictuels à court et moyen terme en raison des ambitions de puissance de la Chine dans la région. Sur le plan régional, l'antagonisme croissant entre la Chine et le Japon fait des pays de l'ASEAN un enjeu de taille. Sur un plan plus global, la politique asiatique de Washington reste l'élément déterminant de la qualité des relations entre Pékin et Tokyo.

L'ASEAN est l'objet d'une lutte d'influence à peine déguisée. Cette rivalité peut d'ailleurs devenir une opportunité intéressante pour qui saura la faire jouer à son profit. Les Japonais sont hostiles à la proposition chinoise de mise en place d'un accord de libre échange avec l'ASEAN qui ne pourrait que profiter à Pékin, gros exportateur de biens de consommation à bas prix. A l'inverse, les Chinois ont dénoncé le partenariat progressif que le Premier ministre japonais a proposé d'instituer avec les pays de l'ASEAN. Sur le fond, c'est le forum ASEAN+3 en tant qu'instance politique et instrument de « régionalisation » purement asiatique qui suscite les plus grandes divergences d'appréciation. Contrairement à Pékin, l'ensemble des pays de la zone n'est pas prêt à accepter un forum purement asiatique dont les Etats-Unis seraient exclus. Il n'est cependant pas sûr que le Japon réponde aux attentes très fortes des pays de la région en acceptant de servir de contrepoids économique et stratégique à la Chine. Cependant, la signature d'un Traité d'amitié et de coopération entre le Premier ministre Koizumi et l'ASEAN, lors du Sommet de Tokyo en décembre 2003, a donné une forte dimension politique à l'engagement japonais dans la zone. Le Premier ministre a profité de l'occasion pour expliquer à ses homologues d'Asie du Sud-Est l'évolution de la posture stratégique des Forces d'Autodéfense et les objectifs du prochain déploiement de ces forces en Irak.

La politique japonaise vis-à-vis de la Chine reste largement tributaire de l'évolution des relations sino-américaines. Tokyo ne pourra imposer sa ligne que dans un climat de relative détente. Les tensions perceptibles avec l'arrivée du Président Bush, notamment les engagements militaires américains tant en Afghanistan qu'en Irak, ont repoussé Tokyo dans son rôle d'allié dépendant, au détriment d'une amélioration de ses relations avec la Chine. L'après-11 septembre avait cependant légèrement modifié la donne, Pékin et Tokyo se retrouvant officiellement dans le même camp à la faveur de la lutte contre le terrorisme. Ils en surveillent d'autant plus leurs relations diplomatico-militaires respectives avec Washington. La politique asiatique des Etats-Unis est déterminée à la fois par la lutte contre le terrorisme dans une dimension élargie, prenant notamment en compte les risques directs ou indirects liés à la prolifération d'armes de destruction massive nucléaires, biologiques ou chimiques, mais également par une méfiance persistante vis-à-vis de la stratégie chinoise au niveau régional et global. Contrairement à la relation russo-américaine, la relation sino-américaine n'a pas été redéfinie dans un sens plus positif à la suite des attentats du 11 septembre. Par opposition, on ne peut que souligner la qualité des relations entre Tokyo et Washington, notamment sur le plan relationnel entre le Président Bush et le Premier ministre Koizumi.

Paradoxalement, l'apparente disponibilité de Tokyo à jouer un rôle plus marqué - quoique s'affichant toujours aux côtés des Etats-Unis - dans le domaine de la sécurité en Asie suscite des interrogations tant à Washington qu'à Pékin. Pour Tokyo, Washington joue un rôle essentiel pour la sauvegarde de la stabilité de la région Asie-Pacifique. C'est dans ce contexte que se situe la réaction très rapide et très ferme du Premier ministre Koizumi avec, dès octobre 2001, l'adoption de la loi d'exception sur la lutte contre le terrorisme et l'envoi d'unités navales pour soutenir les opérations militaires alliées. Mais, dans l'esprit de Pékin, Tokyo prend le prétexte du 11 septembre pour s'autonomiser dans le domaine de la défense. La prolongation du soutien logistique japonais aux forces de la Coalition suscite de nouvelles crispations de la Chine qui suit par ailleurs avec attention le développement du débat national sur les questions de sécurité collective au sein de la Diète et dans les principaux journaux d'opinion japonais.

Dans l'ensemble des contentieux bilatéraux entre la Chine et le Japon, les questions liées au passé ont jusqu'à présent prédominé : manuels scolaires et visites des autorités politiques au temple de Yasukuni. Le déplacement de Junichiro Koizumi à Pékin en octobre 2001 avait permis un relatif apaisement entre les deux pays. Cet *aggiornamento* circonstanciel n'avait cependant pas fait oublier les divergences stratégiques fondamentales qui perdurent sur des sujets régionaux majeurs comme Taiwan et la péninsule coréenne. Tokyo considère Taiwan comme un enjeu stratégique « à long terme » impliquant un relatif soutien au *statu quo* comme un rejet de toute solution hâtive sans prise en compte par Pékin des souhaits de la population taiwanaise. Le postulat sous-jacent de la diplomatie japonaise serait qu'une évolution positive du régime chinois pourrait rendre cette question obsolète. Le Japon milite par ailleurs fortement en faveur de l'intégration de Taiwan aux forums économiques tels que l'ASEAN+3. A ses yeux, l'entrée successive de la Chine et de Taiwan à l'OMC devrait favoriser un renforcement des échanges. Or, tout en rappelant son souhait de parvenir à une réunification pacifique, Pékin refuse de renoncer à l'usage de la force. Dans ce contexte, le facteur américain est déterminant et le Japon, principal allié militaire des Etats-Unis, accueillant sur son sol 37 000 soldats américains, ne pourrait qu'être impliqué en cas de tensions graves. La Chine a plusieurs fois exprimé sa méfiance face aux projets américains d'une défense anti-missiles de théâtre – *TMD* - dont bénéficierait Tokyo et qui pourrait également servir à la protection de Taiwan.

Les positions de Tokyo et de Pékin divergent également sur l'avenir de la péninsule coréenne. Contrairement à l'attitude chinoise qui, pour des raisons de proximité idéologique, soutient le régime en place en lui proposant un modèle de développement, Tokyo reste sceptique quant à la réelle volonté de changement du régime de Kim Jong Il. L'introduction de réformes économiques en juillet 2002, visant à instaurer une vérité des prix, des salaires et du taux de change, n'est peut-être qu'une tentative du régime pour reprendre le contrôle d'activités économiques souterraines.

L'initiative du Premier ministre japonais de se rendre à Pyongyang le 17 septembre 2002, nouvel exemple du volontarisme diplomatique japonais, tendait peut-être à se donner le temps d'analyser les évolutions nord-coréennes dans un climat plus ouvert, alors que la partie américaine semblait camper sur ses positions depuis le retentissant discours du Président Bush sur « l'axe du mal ». Confronté à une nouvelle crise nucléaire nord-coréenne, depuis octobre 2002, le Japon perçoit clairement que Pékin instrumentalise sa capacité d'influence sur Pyongyang afin de s'en servir comme d'un levier vis-à-vis des Etats-Unis. Isolé face à la « question coréenne », le Japon ne peut que mettre en avant les menaces spécifiques dont il se sent l'objet de la part du régime de Kim Jong Il : menace balistique, incursions dans les eaux territoriales japonaises et enlèvements de ressortissants. Le dialogue trilatéral institué entre Tokyo, Séoul et Washington sur le dossier coréen ne fonctionne pas mieux que « l'alliance » de Pyongyang avec Pékin, tant les intérêts stratégiques des principaux protagonistes divergent. A partir de l'été 2003, l'évolution de la confrontation Washington / Pyongyang vers une structure de dialogue multilatéral, les *Six Party Talks*, ne peut que conforter Tokyo dans son refus de toute option militaire et dans la recherche d'une solution négociée qui éloignerait le spectre de la déstabilisation régionale que son économie fragilisée, tout comme celle de Séoul, ne supporterait que difficilement.

De la normalisation à « l'autonomisation stratégique »

Fin 2003, l'annonce par le gouvernement japonais de l'envoi pour un an d'un détachement d'environ 600 soldats des Forces d'Autodéfense en Irak a surpris tant sur la forme que sur le fond. Jusqu'à présent, le Japon n'avait détaché de troupes outre-mer que dans le cadre d'une intervention de l'ONU, comme au Cambodge. Dans une conférence de presse donnée le 18 décembre 2003, Shigeru Ishiba, actuel ministre de la Défense, a pris le soin de délimiter le champ d'action du détachement japonais : une mission d'assistance humanitaire, déclinée sur le mode d'un soutien médical et se déroulant dans des zones de non-combat. L'insécurité qui prévaut dans l'ensemble du pays et le développement des attentats contre la coalition américano-britannique constituent désormais une préoccupation majeure pour un gouvernement japonais écartelé entre le soutien à son principal allié, les Etats-Unis, et une opinion publique qui, désapprouvant l'intervention américaine en Irak, condamne la participation japonaise, quelle que soit sa nature.

Le déploiement des FAD en Irak constitue cependant une étape clef dans le processus de réconciliation de la classe politique avec ses forces armées et de mise en avant de la dimension militaire de la nouvelle puissance japonaise. Cette affirmation diplomatico-militaire de Tokyo s'est accompagnée de la constitution d'un robuste outil de défense qui va au-delà de la stricte défense du territoire de l'archipel⁸. C'est que la perception de la menace a considérablement évolué pour le Japon. Si la Corée du Nord demeure un danger imprévisible et immédiat, c'est

aujourd'hui la République Populaire de Chine qui a remplacé la Russie dans les études prospectives des autorités politiques et militaires japonaises. A leurs yeux, toute la stratégie chinoise consiste à dissuader les Etats-Unis et les pays asiatiques, notamment l'ASEAN, d'octroyer des responsabilités régionales au Japon en matière de sécurité. L'hostilité chinoise à une participation japonaise aux patrouilles conjointes de pays de l'ASEAN contre la piraterie dans le détroit de Malacca en est une illustration.

Sur le plan stratégique, peu d'options s'offrent au Japon pour contrer la montée en puissance chinoise. En dépit d'une crise nucléaire à sa porte, du fait de la Corée du Nord, l'archipel ne peut, pour des raisons politiques, se lancer franchement dans un programme nucléaire militaire. En revanche, Tokyo a développé d'importantes capacités dans le domaine spatial, sous couvert de besoins civils. Son objectif, clairement discernable, consiste à maîtriser l'ensemble de la technologie spatiale, notamment le domaine des lanceurs et les capacités de contrôle et de navigation. La décision, prise à la fin de 1998 - à la suite d'un tir de missile *Taepodong* nord-coréen - de s'associer aux recherches américaines sur le projet de système de défense anti-missiles correspond également à la volonté japonaise de s'autonomiser face à de nouvelles menaces et permet une meilleure prise en compte des intérêts stratégiques japonais au sein de l'alliance nippo-américaine.

Ces avancées militaires, si elles ont au début déclenché les plus vifs commentaires de la plupart des pays asiatiques, tant en Asie orientale (Chine et Corée du Sud) qu'en Asie du Sud-Est, promptes à stigmatiser ce qui était alors interprété comme la résurgence du militarisme nippon, suscitent désormais moins de remous. Face au développement de l'influence chinoise, le Japon inquiet moins, tant il est perçu non plus comme un partenaire économique mais comme un contrepoids potentiel. La contribution, bien qu'uniquement financière, de Tokyo à la première guerre du Golfe en 1991, puis son engagement dans les opérations de maintien de la paix grâce au vote de la loi *PKO*, ont donné au Japon l'image d'un pouvoir civil responsable, désireux de contribuer à la stabilité internationale. Loin du pacifisme honteux de l'après-guerre, qui l'avait confiné à une lecture très restrictive de la Constitution de 1947, et de son refus de la guerre et des moyens militaires, le Japon des années 90 aspire à devenir un membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, dont il est, derrière les Etats-Unis, le second contributeur. Le Japon milite pour une vision élargie de la sécurité qui ne se réduirait pas uniquement au domaine militaire et qu'il cherche à imposer, notamment dans sa politique africaine, à travers le concept de « *Human Security* ».

Adossé à l'alliance avec Washington depuis cinquante ans, le Japon, en reconstituant les bases de sa puissance économique et industrielle a été obligé de clarifier ses choix diplomatiques et sécuritaires. Accusé jusqu'à présent de suivisme et soupçonné d'un alignement quasi-automatique sur les options stratégiques américaines, le Japon, au sortir de la guerre froide,

a réalisé qu'il devait s'écarter des schémas stratégiques bipolaires et revendique sous couvert de « normalisation » le droit d'avoir sa propre défense. Les capacités militaires des Forces d'Autodéfense, premières forces conventionnelles d'Asie, bénéficiant en outre du troisième budget militaire mondial⁹, ont été organisées dans une optique « défensive », la garantie militaire américaine jouant pleinement son rôle dissuasif. La mise en avant de nouvelles menaces, nées avec le 11 septembre 2001, incite le gouvernement Koizumi à lancer une vaste réflexion stratégique sur les capacités militaires du Japon face au terrorisme international et aux risques représentés par les armes de destruction massive.

Cette réflexion pose la question de la nécessité d'une réforme de l'architecture de Défense de l'archipel, à commencer par la Constitution et notamment son article 9 qui bannit l'usage de la force comme mode de règlement des conflits internationaux. Le Japon est ainsi empêché de prendre part à des opérations de sécurité collective. Le Premier ministre a fait part de son intention de réviser la Constitution en 2005 afin notamment de permettre aux FAD de s'impliquer davantage dans les activités de maintien de la paix, y compris hors du cadre de l'ONU. Ce nouveau rôle pour les FAD, hors du territoire de l'archipel, pourrait se voir inscrit dans la prochaine loi de défense qui sera adoptée en août 2004. Cette disposition devrait permettre au gouvernement de disposer d'une base légale solide pour envoyer des éléments militaires en opérations extérieures sans avoir à en débattre à chaque fois.

Les outils de la puissance

Le Livre blanc de l'agence de Défense japonaise publié en août 2003¹⁰ met l'accent sur la nécessité pour le Japon de contribuer davantage à la prévention et au règlement des conflits, que ce soit dans le cadre de l'ONU où, fait nouveau, dans celui d'une coalition adaptée. Les autres recommandations du document reprennent, en les élargissant, des missions déjà dévolues aux FAD : la lutte contre le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive, par ailleurs éléments clefs de la politique de sécurité américaine. Elles contribuent à installer solidement le Japon sur la scène internationale en légitimant le passage d'un outil de défense d'un format de type défensif à un format plus « interventionniste » comme l'attestent les avancées du projet de défense anti-missiles et l'acquisition de capacités de projection de puissance.

Les FAD constituent une référence en Asie. Fortes de 250 000 hommes, elles représentent une armée professionnelle disposant d'un matériel performant. Leur futur plan quinquennal d'équipements (2001-2006) devrait contribuer à renforcer ce haut potentiel humain et technique.

L'intérêt japonais pour la défense anti-missile répond à la menace balistique nord-coréenne, c'est-à-dire les missiles *Nodong*, déjà déployés et les missiles *Taepodong 1 et 2* d'une portée théorique de 2000 à 5000

km, en développement. Il semble cependant que c'est la menace balistique chinoise qui est la première à être prise en compte par les stratèges japonais pour des raisons qui tiennent autant à la nature idéologique du régime qu'à la réalité d'une menace militaire. Par ailleurs, plus que dans le cas de la Corée du Nord, la menace nucléaire, directe ou sous forme de capacité de coercition détournée, est directement associée par les autorités politiques et militaires japonaises à la menace balistique en provenance de Chine. Ces dernières estiment en effet que du fait de ses capacités nucléaires et balistiques, la Chine possède un véritable avantage stratégique que les FAD ne peuvent prendre en compte de manière satisfaisante¹¹. L'objectif d'un système de défense antimissiles, initialement le *TMD*, *Theater Missile Defense*, est aux yeux du Japon de se doter d'une certaine forme de capacité dissuasive qui soit par ailleurs tolérable par l'opinion publique et le monde politique au sein de l'archipel. Il est donc présenté comme strictement défensif et en accord total avec les exigences de l'article 9 de la Constitution. Sur le plan régional, le *TMD* est le seul moyen de rétablir les équilibres stratégiques et d'accroître la marge de manœuvre de Tokyo, en dotant l'archipel d'un bouclier sans lequel il serait totalement démuné devant la menace chinoise et nord-coréenne. Enfin, le *TMD* a également pour fonction de consolider les bases de l'alliance de sécurité nippo-américaine en période d'incertitude. Face à ces menaces, Tokyo s'est engagé en 1999, à horizon de cinq ans, dans des recherches conjointes avec Washington permettant à la partie américaine de poursuivre un programme très coûteux. Les FAD possèdent déjà des capacités de défense anti-missile via six batteries de missiles *Patriot* associées au système de détection mis en œuvre par quatre avions de type *AWACS* achetés aux Américains. Les enjeux politiques liés à la *Missile Defense*, notamment l'avenir des relations stratégiques avec la Chine, ont incité les autorités politiques japonaises à adopter un profil bas sur le sujet, sans pour autant renoncer à mettre en place un système dissuasif en arguant de la menace représentée par la Corée du Nord.

Le 19 décembre 2003¹², le Japon a annoncé qu'il allait faire l'acquisition d'un système de défense anti-missiles américain, tout en prenant le soin de rappeler, par la voix du chef de cabinet du gouvernement, Yasuo Fukuda, que les équipements en question étaient « purement défensifs ». Le Japon entend se doter d'un système de type *SM3* pouvant détruire les missiles à mi-parcours à partir de l'un des quatre destroyers équipés *Aegis* en service au sein des forces maritimes d'Autodéfense. Des batteries de missiles *Patriot* de type *PAC-3* fourniront la deuxième ligne de défense. Parallèlement, le Japon continue les études conjointes engagées avec les Etats-Unis pour développer le projet de *TMD*. En dépit des craintes représentées par la menace nord-coréenne, les critiques sur le projet de *TMD* ne se sont pas ralenties. Pour beaucoup d'analystes, son coût reste exorbitant au regard d'une efficacité qui reste à prouver. La difficulté sous-jacente à la mise en œuvre du projet *TMD* reste cependant liée à la question, jusqu'ici éludée mais cruciale, de la chaîne de commandement, du circuit de la prise de décision, du partage

d'informations sensibles, et donc de l'appréciation de la menace entre Tokyo et Washington¹³.

L'adoption de la loi sur les opérations de maintien de la paix – *PKO* - en 1992, et l'accent prioritaire mis par Tokyo sur la participation du Japon à ce type d'opérations depuis 2003, impliquent la définition d'un nouveau format et d'une nouvelle organisation des FAD. Cette participation a mis également en avant la nécessité de disposer de véritables moyens de projection de force qui font aujourd'hui défaut. Un programme de construction de trois unités amphibies de type *Osumi* (8 900 tonnes), pouvant embarquer dix chars, a constitué une première approche. La dotation d'avions de transport de grande capacité à long rayon d'action est à l'étude. Ce dernier projet implique de disposer en complément, d'un nombre suffisant d'aéronefs ravitailleurs en vol. Enfin, le plan d'équipement en cours prévoit la construction de deux destroyers porte-hélicoptères lourds dont le tonnage (13 500 t.) et le *design* suscitent des questions sur la catégorie réelle des bâtiments, porte-hélicoptères ou porte-avions ?

Dans une Asie du Nord-Est post-guerre froide qui reste fortement militarisée, le Japon n'a pas d'autre choix que d'entretenir plusieurs options stratégiques concurrentes, sans d'ailleurs percevoir de solides garanties sur sa sécurité. L'alliance militaire nippo-américaine constitue un socle sur lequel le Japon a ajouté le multilatéralisme (ONU), tout en soutenant les structures de sécurité régionale asiatiques via l'ARF - Forum régional de l'*ASEAN* - ou transrégional comme l'APEC. Promoteur d'une approche multilatérale de la sécurité, le Japon a vu dans la loi *PKO* la possibilité de s'investir dans son espace proche, au Cambodge en 1992 et au Timor en 2002, en s'affranchissant d'un face-à-face trop exclusif avec son allié américain. Confronté à la principale menace que représente la Chine, le Japon a recours à la contrainte économique via l'aide publique au développement, au renforcement d'un outil militaire conventionnel de plus en plus tourné vers les hautes technologies, et à un discours axé sur le désarmement et la non-prolifération. Pour l'avenir, si le schéma de l'autonomisation stratégique peut être poursuivi, celui de l'indépendance militaire n'est pas viable. Le Japon ne peut sortir de l'alliance avec les Etats-Unis sans provoquer de crise grave. Il ne le veut d'ailleurs pas, et ses autorités politiques et militaires travaillent à maintenir un juste équilibre entre avancées diplomatico-stratégiques et loyauté envers un allié qui, depuis cinquante ans, est le premier garant de sa sécurité.

Marianne Péron-Doise, officier de Marine, est chargée de cours à l'INALCO. Ses travaux portent sur les questions stratégiques et de sécurité, notamment en Asie.

¹ Le destin commun de l'Allemagne et du Japon post-seconde guerre mondiale et leur volonté, dans des contextes régionaux très différents, de s'émanciper de leur situation de vassalité stratégique par un retour à la «normalité» a été finement analysé par Valérie Niquet dans «Allemagne-Japon : les voies du retour», la *Revue internationale et stratégique*, n°46, été 2002.

³ Yasuhiro Nakasone, Premier ministre de 1982 à 1987 vise à donner au Japon une stature internationale. Il fera des FAD un instrument de cette vision. Dans le contexte tendu de la guerre froide, Nakasone contribua à faire du Japon un élément clef du système de défense occidental et non plus seulement un allié des Etats-Unis. Ayant désigné l'URSS comme «l'ennemi» le Japon se trouva proche d'intégrer un système de défense collective de type OTAN. L'ère Nakasone vit donc une plus grande intégration militaire des FAD avec les forces armées américaines. En témoigne l'acquisition de matériels comme les bâtiments de combat de type *Aegis* et les chasseurs *F15*.

⁴ Rédigée début février 1946 - en neuf jours - par le *SCAP, Supreme Command of Allied Powers*, la Constitution qui entra en vigueur le 3 mai 1947 est depuis, au cœur d'une polémique récurrente qui divise encore aujourd'hui le monde politique japonais. Les milieux conservateurs lui reprochent son inspiration politique (trop démocratique) et son origine (elle est imposée par des forces d'occupation dans un contexte de défaite). Les milieux progressistes y voient pour leur part un rempart contre le retour à des idées et des pratiques antidémocratiques (crainte d'un retour des idées militaristes).

⁵ Ne pas posséder d'armes nucléaires, ne pas en fabriquer, ne pas en introduire sur son territoire.

⁶ L'article du chinois Shiping Tan, de l'Académie des sciences sociales, «*Waiting for a 'normal Japan'*» dans *Asia Times* du 7 janvier 2003 est particulièrement révélateur à cet égard. Insistant sur les questions du passé et sur la nécessité pour le Japon de reconnaître ses erreurs, en prenant d'ailleurs en exemple l'Allemagne, l'auteur souligne que c'est à ce prix que les relations entre Tokyo et Pékin pourront évoluer et que, ouverture intéressante de la part d'un chercheur chinois, la communauté est-asiatique pourra se construire, comme l'Europe a pu se construire sur la base d'un profond changement d'attitude de l'Allemagne.

⁷ Sur ce sujet se reporter à l'article de Marie-Sybille de Vienne dans ce même numéro «*Chine, Japon : choc ou coopération ?*».

⁸ Le ton très mesuré de l'article de Miho Inada «*Marching on to a new role*» dans la *Far Eastern Economic Review* du 15 janvier 2004 rompt avec les accents traditionnellement alarmistes des articles consacrés à la posture et aux capacités militaires du Japon. Le paragraphe traitant du projet de construction de deux destroyers portes-hélicoptères lourds, tout en mentionnant un *design* proche de celui d'un porte-avions, ne relance pas l'inutile querelle sur une éventuelle reconstitution de la marine impériale d'avant-guerre.

⁹ Avec un budget d'environ 45 milliards de dollars pour 2004, on se situe alors au troisième rang mondial derrière les Etats-Unis et la Russie.

¹⁰ *Defense of Japan 2003*, publié par the *Japan Defense Agency*. Disponible sur <http://www.infoasia.co.jp>, site de l'Agence de Défense, Defense Agency : <http://www.jda.go.jp/e/index.htm>.

Consulter également l'édition 2003 de la *East Asian Strategic Review* éditée par le *National Institute for Defense Studies (NIDS)* dont les chercheurs participent à la rédaction du chapitre menace régionale du Livre Blanc de l'Agence de Défense.

Site du *NIDS* : <http://www.nids.go.jp>.

¹¹ C'est l'édition 2000 du Livre Blanc japonais qui, pour la première fois a fait publiquement état de la menace balistique chinoise.

¹² *Japan to buy US Missile Defense System*, Reuters, 19 décembre 2003. Le système sera partiellement déployé en 2007 et pleinement opérationnel en 2011.

¹³ Ces éléments sont développés dans *Japan : North Korea threat prompts defence re-think*, Oxford Analytica du 31 mars 2003.

site : <http://www.oxweb.com>

*

JAPON - DEFENSE

Article 9 de la Constitution dite « pacifiste » inspirée par Mac Arthur et promulguée en mai 1947, après un bref passage devant le Parlement le 3 novembre 1946. Rompant avec le système impérial qui gravitait autour de l'Empereur, dieu-vivant, elle consacre la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire

« *Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce pour toujours à la guerre comme droit souverain de la nation et à la menace et à l'utilisation de la force comme moyens de régler les conflits internationaux. Afin de réaliser cet objectif, aucune armée de terre, de mer et de l'air, de même qu'aucun potentiel de guerre ne seront jamais maintenus. Le droit de mettre l'Etat en état de guerre ne sera pas reconnu.* »